

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville tenue à sa salle du conseil, le mercredi 17 novembre 2021, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Monsieur le préfet suppléant Daniel Plouffe, madame la mairesse Maud Allaire de Contrecoeur, messieurs les maires Stéphane Williams de Saint-Amable, Mario Lemay de Sainte-Julie et Alexandre Bélisle de Verchères.

Sont aussi présents, M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier, ainsi que Mme Andrée-Anne Beaudoin, greffière au Service juridique.

1. OUVERTURE

1.1 Ouverture de la séance

Monsieur le préfet suppléant, Daniel Plouffe, préside la séance et déclare celle-ci ouverte.

1.2 Élection au poste de préfet

Monsieur Berthiaume informe les membres du conseil que le mandat de la préfet prend fin, à la suite d'un mandat de deux ans, et qu'il agit à titre de président d'élection.

Il informe également les membres du conseil des procédures à appliquer, selon l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ, chapitre O-9), concernant la mise en candidature et le scrutin.

Monsieur Berthiaume invite les maires à procéder à la mise en candidature pour le poste de préfet. La candidature de M. Martin Damphousse est proposée par M. Alexandre Bélisle et appuyée par M. Stéphane Williams. Monsieur Berthiaume demande s'il y a une autre mise en candidature.

À la suite de l'unique mise en candidature de M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes, absent mais ayant préalablement accepté sa mise en candidature pour le poste de préfet aux termes de la lettre datée du 16 novembre 2021 et soumise aux membres sous le numéro SE/20211117-1.2, aucun membre n'ayant enregistré d'opposition, le directeur général et secrétaire-trésorier déclare M. Martin Damphousse, élu par acclamation.

2021-11-314 1.3 Nomination au poste de préfet suppléant

ATTENDU l'élection de M. Martin Damphousse au poste de préfet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de voir à la nomination d'un préfet suppléant, à la suite de cette nouvelle élection;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, au poste de préfet suppléant.

ADOPTÉE

2021-11-315 1.4 Ordre du jour

Considérant l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Mario Lemay, il est résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour se détaille comme suit :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Élection au poste de préfet
 - 1.3 Nomination au poste de préfet suppléant
 - 1.4 Ordre du jour – Adoption
 - 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2021 – Adoption
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement
 - 2.1.1 Calixa-Lavallée – Règlement numéro 323 – Déclaration
 - 2.1.2 Retiré
 - 2.2 MRC adjacentes
 - 2.3 Règlement numéro 93-1 visant l'abrogation du Règlement 93 Règlement portant sur le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière – Adoption
3. ENVIRONNEMENT
 - 3.1 Programme Affluent maritime et Programme d'intendance de l'habitat (PIH) et Fonds de la nature – Contribution – Octroi

- 3.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de carburants en vrac – Adoption
- 4. GESTION DES COURS D'EAU
 - 4.1 Rivière Saint-Charles – Stations de pompage – Répartition – Adoption
 - 4.2 Entretien de cours d'eau – Branche principale du Ruisseau Coderre – Facturation
- 5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 5.1 Fonds régions et ruralité – Volet 2
 - 5.1.1 Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022 – Adoption
 - 5.1.2 Protocole d'entente visant à soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022 – Autorisation de signature et de paiement – Adoption
 - 5.1.3 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie – Autorisation de signature et de paiement – Adoption
 - 5.1.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Plan métropolitain de développement économique – Adoption
 - 5.1.5 Aide financière # AF-S007/2021-056 – Annulation
 - 5.1.6 Aide financière # AF-M029/2020-071 – Annulation
 - 5.1.7 Aide financière # AF-C056/2020-073 – Annulation
 - 5.2 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 5.2.1 Volet général
 - 5.2.1.1 Aide financière # AF-A056/2021-095 – Octroi
 - 5.2.2 Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale
 - 5.2.2.1 Aide financière # AF-B023/2021-063 – Addenda – Octroi
 - 5.3 Fonds locaux d'investissement
 - 5.3.1 Aide financière # AF-E030/2021-096 – Octroi
 - 5.4 Moratoires, quittances et mainlevées – Adoption
- 6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE
- 8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS
 - 8.1 Commission de développement économique – Nominations
 - 8.2 Comité de main-d'œuvre – Nomination
 - 8.3 Comité de gestion des matières résiduelles – Nominations
 - 8.4 Comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville – Nominations
 - 8.5 Comité de gestion des cours d'eau – Nominations
 - 8.6 Bureau des délégués – Nominations
 - 8.7 Comité de sécurité incendie – Nominations
 - 8.8 Comité conjoint de communication des MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville – Nominations
 - 8.9 Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS)
 - 8.9.1 Administrateurs – Nominations
 - 8.9.2 Projet d'augmentation de la capacité – Contrats – Autorisation
 - 8.10 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Comité exécutif – Nomination
 - 8.11 Communauté métropolitaine de Montréal – Conseil d'administration – Nomination
 - 8.12 Table de concertation régionale de la Montérégie – Nomination
 - 8.13 Table des préfets et élus de la Couronne Sud – Nominations
 - 8.14 Comité aviseur AEQ – Nomination
 - 8.15 Comité de sélection du Fonds régions et ruralité – Volet 1 – Représentant – Nominations
 - 8.16 Appel d'offres public # AP/2021-003 – Livraison des programmes d'aide à l'habitation de la SHQ – Critères d'évaluation – Adoption
- 9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 9.1 Ressources humaines

- 9.1.1 Assistante en acquisition de talents SDE – Embauche
- 9.1.2 Préposée aux requêtes et administration – Environnement – Embauche
- 9.1.3 Technicien en gestion documentaire – Embauche
- 9.1.4 Procureur temps partiel contractuel – Embauche
- 9.1.5 Adjointe administrative – Embauche
- 9.2 Calendrier des séances du conseil 2022 – Adoption
- 9.3 Mise à jour du fichier des autorités publiques – Autorisation
- 9.4 Règlement numéro 171-13 visant la mise à jour annuelle des tarifs – Avis de motion
- 9.5 Signature des effets bancaires – Adoption
- 9.6 Services de carte de crédit – Adoption
- 9.7 Règlement numéro 208-7 ajoutant le développement durable à la répartition des quotes-parts dans la partie III du budget – Avis de motion
- 9.8 Règlement numéro 16-2 modifiant le nom de la MRC de Lajemmerais – Avis de motion
- 9.9 Contrat # AP/2021-035 – Achat de téléphones – Autorisation
- 9.10 Comptes à payer – Adoption
- 10. INFORMATION
 - 10.1 Correspondance générale – Dépôt
 - 10.2 Demandes d'appui
- 11. CLÔTURE
 - 11.1 Période de questions
 - 11.2 Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-11-316 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2021

Sur une proposition de M. Alexandre Bélisle, appuyée par M. Stéphane Williams, il est résolu à l'unanimité, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2021 et qu'il soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Conformité au Schéma d'aménagement et de développement

2021-11-317 2.1.1 Calixa-Lavallée – Règlement numéro 323

ATTENDU l'adoption, par la Municipalité de Calixa-Lavallée, du *Règlement numéro 323 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU les articles 137.2 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet, de la part de la Municipalité régionale de comté, d'une analyse en vue d'évaluer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du coordonnateur à l'aménagement communiqué aux membres du conseil par le directeur général;

CONSIDÉRANT que selon cet avis ledit règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
 APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE DÉCLARER le *Règlement numéro 323 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 279 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* de la Municipalité de Calixa-Lavallée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

D'ÉMETTRE un certificat de conformité à cet égard.

ADOPTÉE

2.1.2 Retiré

2.2 MRC adjacentes

Nil.

2021-11-318

2.3 Règlement numéro 93-1 visant l'abrogation du Règlement 93 Règlement portant sur le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière

ATTENDU que le *Règlement numéro 93 sur le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière* régit la tarification applicable lors d'une demande de révision au rôle d'évaluation foncière;

ATTENDU l'adoption du *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services* aux termes de la résolution numéro 2006-09-201, adoptée lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2006, tel que modifié par les règlements numéros 171-1 à 171-11 inclusivement régissant également la tarification applicable lors d'une demande de révision au rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté applique la tarification du *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services* depuis son adoption et que le *Règlement numéro 93 sur le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière* est désuet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le *Règlement numéro 93 portant sur le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à cette fin et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 14 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que le règlement soumis pour adoption a été présenté séance tenante par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), et que ledit règlement ne présente aucun changement;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER, tel que rédigé et remis aux membres du conseil lors de la séance du 14 octobre 2021 sous le numéro SE/20211014-2.3 et séance tenante sous le numéro SE/20211117-2.3, le *Règlement numéro 93-1 visant l'abrogation du Règlement 93 Règlement portant sur le versement d'une somme lors d'une demande de révision de l'évaluation foncière*, faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE

3. ENVIRONNEMENT

2021-11-319

3.1 Programme Affluent maritime et Programme d'intendance de l'habitat (PIH) et Fonds de la nature – Contribution

CONSIDÉRANT les demandes présentées par le COVABAR en date du 8 juin et du 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que les projets contribueront à la protection de l'environnement et permettront d'améliorer la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques en réduisant l'érosion et l'apport en contaminants dans le bassin versant du fleuve Saint-Laurent et ses tributaires, tout en augmentant le couvert forestier du territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) collabore activement avec des organismes locaux et régionaux à l'acquisition de connaissances sur les milieux hydriques du territoire, à leur préservation et leur restauration;

CONSIDÉRANT le projet de plantation d'arbres – Volet Signature innovation du Fonds régions et ruralité (FRR) actuellement à l'étude par la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC est à élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER au COVABAR une contribution équivalente à la hauteur de 30 000 \$ en argent et 15 000 \$ en nature (partage de connaissances et de données) pour soutenir adéquatement les activités qui doivent être entreprises sur le territoire afin d'améliorer la qualité de l'eau du bassin versant du fleuve Saint-Laurent et ses tributaires;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document destiné à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-320

3.2 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de carburants en vrac

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et 14.7.1 du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la MRC désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'INTÉGRER le préambule pour faire partie intégrante des présentes comme si récite au long;

D'ADHÉRER au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025;

DE CONFIER à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

DE CONFIER à l'UMQ la signature d'un contrat d'une durée de deux ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une année, qui pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

DE CONFIER à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

DE S'ENGAGER à remplir pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

DE S'ENGAGER à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

DE S'ENGAGER à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à l'UMQ.

ADOPTÉE

4. GESTION DES COURS D'EAU

2021-11-321

4.1 Rivière Saint-Charles – Stations de pompage – Répartition

ATTENDU la section IV du Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts;

CONSIDÉRANT que le Service des finances de la Municipalité régionale de comté a comptabilisé l'ensemble des coûts d'opération réels et prévisibles des stations de pompage de l'année 2021;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE FACTURER la Ville de Varennes et la Municipalité de Verchères en fonction du tableau suivant :

	Varennes	Verchères	Total
Superficie contributive % de contribution	40,00%	60,00%	100,00%
Stations de pompage	8 586 \$	12 880 \$	21 466 \$
Imposition 2021	8 586 \$	12 880 \$	21 466 \$

ADOPTÉE

2021-11-322 4.2 Entretien de cours d'eau – Branche principale du Ruisseau Coderre

CONSIDÉRANT que selon les articles 103 et 106 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), suivant lesquels le Ruisseau Coderre se trouve sous la juridiction du Bureau des délégués des Municipalités régionales de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-06-166, adoptée lors de la séance ordinaire du 13 juin 2019, octroyant le contrat # AP/2019-021 pour les travaux d'entretien de la branche principale du Ruisseau Coderre;

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien dûment exécutés par Béton Laurier inc., et ce, suivant les termes du contrat # AP/2019-021;

CONSIDÉRANT que le bassin versant de ces travaux est situé dans la municipalité locale de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT la réception du Rapport visant la réception définitive des travaux remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20211117-4.2;

ATTENDU l'article 28 du *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*;

IL EST PROPOSÉ M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la troisième facturation des travaux d'entretien de la branche principale du Ruisseau Coderre auprès de la Ville de Saint-Amable, et ce, selon l'acte de répartition suivant :

Ordre de facturation	DESCRIPTION	Branche	% répartition	Coût net de la MRC	Frais administratifs (5%)	Total
Première	Plans et devis - Saint-Amable	Principale	100,00%	5 215,36 \$	260,77 \$	5 476,13 \$
Deuxième	Acceptation par le conseil de l'avis provisoire d'exécution des travaux Saint-Amable	Principale	100,00%	18 239,89 \$	912,00 \$	19 151,89 \$
Troisième (FINAL)	Acceptation par le conseil de l'avis définitif d'exécution des travaux - Saint-Amable	Principale	100,00%	2 314,65 \$	115,73 \$	2 430,38 \$
Grand total						27 058,40 \$

ADOPTÉE

5. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5.1 Fonds régions et ruralité – Volet 2

2021-11-323 5.1.1 Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022

ATTENDU la Politique d'application du Fonds régions et ruralité et les Priorités d'interventions 2020-2021 adoptées par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire du vendredi 8 octobre 2021, la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) a approuvé le protocole d'entente visant à soutenir la Table dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022 soumis aux membres sous le numéro SE/20211117-5.1.1;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) a pour objectif d'assister et soutenir la TCRM dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté (MRC) et l'agglomération de Longueuil se sont engagées à faire entériner les présentes par les instances appropriées dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT que les MRC et l'agglomération de Longueuil se sont engagées à verser chacune, dans les soixante jours de la signature des présentes, sous forme d'une subvention au RTDM, un montant forfaitaire unique de 15 000 \$;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le préfet de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à signer le protocole d'entente visant à soutenir la Table dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20211117-5.1.1, ou contenant toute menue modification jugée nécessaire;

D'OCTROYER, à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2, une aide financière d'un montant unique de 15 000 \$ portant le numéro # AF-T018/2021-094 au Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022;

D'AUTORISER le préfet à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-324 5.1.2 Protocole d'entente visant à soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022 – Autorisation de signature et de paiement

CONSIDÉRANT que lors de sa séance du mardi 19 octobre 2021, la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) a approuvé le protocole d'entente visant à soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie (RTDM) a pour objectif d'assister et soutenir la TPÉCS dans l'exercice de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté (MRC) de la Couronne-Sud se sont engagées à faire entériner ledit protocole d'entente par leurs instances décisionnelles;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Couronne-Sud se sont engagées à verser, dans les soixante jours de la signature du protocole d'entente qui fait l'objet de la présente, sous forme d'une subvention au RTDM, leur contribution financière pour l'année 2022 afin soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville pour soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission en 2022 a été établie à 49 456,08 \$;

ATTENDU la Politique d'application du Fonds régions et ruralité et les Priorités d'interventions 2020-2021 adoptées par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente visant à soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022 et la note de service de la TPÉCS, datée du 19 octobre 2021, détaillant le budget nécessaire pour ce faire, soumis aux membres sous le numéro SE/20211117-5.1.2;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER le préfet de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) à signer le protocole d'entente visant à soutenir la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud (TPÉCS) dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022, tel que soumis aux membres sous le numéro SE/20211117-5.1.2 ou contenant toute menue modification jugée nécessaire;

D'OCTROYER, à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2, au Regroupement des tables décisionnelles de la Montérégie, la contribution financière de la MRC pour soutenir la TPÉCS dans l'accomplissement de sa mission en 2022, laquelle a été établie à 49 456,08 \$;

D'AUTORISER le préfet de la MRC à signer tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-325 5.1.3 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie – Autorisation de signature et de paiement

CONSIDÉRANT l'importance du secteur bioalimentaire en Montérégie;

CONSIDÉRANT le succès de la démarche de concertation des acteurs et la planification stratégique entamé avec l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie;

CONSIDÉRANT que les partenaires de l'entente 2018-2021, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les Municipalités régionales de comté (MRC) de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Montérégie, Tourisme Montérégie, la Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie, la Direction de santé publique de la Montérégie, désirent signer une nouvelle entente pour une durée de trois ans et bonifier les montants disponibles;

CONSIDÉRANT la volonté d'inclure la Table de concertation régionale de la Montérégie et Expansion PME aux signataires de l'entente pour unir la stratégie de promotion régionale La Montérégie, Le Garde-Manger du Québec à la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire Montérégie;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil s'engagent à contribuer pour un montant maximum de 360 000 \$ sur trois ans, soit 13 % du montant total pour la mise en œuvre de l'Entente;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que la Municipalité régionale de comté de Rouville agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente;

ATTENDU la Politique d'application du Fonds régions et ruralité et les Priorités d'interventions 2020-2021 adoptées par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie soumise aux membres sous le numéro SE/20211117-5.1.3;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADHÉRER à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie (entente), telle que soumise aux membres sous le numéro SE/20211117-5.1.3 ou incluant toute menue modification jugée nécessaire;

DE DÉSIGNER la Municipalité régionale de comté de Rouville en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;

DE CONFIRMER, à même le Fonds régions et ruralité – Volet 2, la participation financière de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville à l'Entente en y affectant les montants suivants par année :

- La somme de 9 231 \$ pour l'année 2022;
- La somme de 9 231 \$ pour l'année 2023;
- La somme de 9 231 \$ pour l'année 2024;

D'AUTORISER le préfet à signer au nom et pour le compte de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville ladite entente ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

DE DÉSIGNER le directeur général et secrétaire-trésorier à siéger au comité de gestion de l'entente.

ADOPTÉE

2021-11-326

5.1.4 Demande d'aide financière dans le cadre du Plan métropolitain de développement économique

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) révisé actuellement son « Plan métropolitain de développement économique » (PMDE) et que dans ce cadre, elle souhaite réaliser une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements de marchandises;

CONSIDÉRANT l'évolution récente des secteurs du transport et de l'entreposage et leur concentration en différents endroits du territoire métropolitain ayant pour effet d'augmenter l'utilisation de certains axes routiers;

CONSIDÉRANT que la congestion qui en résulte nuit à l'attractivité et la compétitivité de la métropole tout en engendrant des impacts pour l'environnement et de la qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la CMM souhaite identifier les moyens de prendre en compte les flux logistiques dans la gestion des espaces industriels pour accroître la compétitivité de la plaque tournante logistique métropolitaine dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que la CMM souhaite octroyer un mandat à une firme externe pour la réalisation dudit mandat;

CONSIDÉRANT que les différents partenaires ayant démontré de l'intérêt pour ce projet sont la CMM, CARGO M, le Service de développement économique de la Ville de Montréal, le Service de développement économique de la Ville de Laval, Développement économique Longueuil (DEL), la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRCMDY), Développement Vaudreuil-Soulanges, la Municipalité régionale de comté de Thérèse-De Blainville (MRCTDB), la Municipalité régionale de comté Les Moulins (MRCLM), la Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes (MRCDM), la Ville de Mirabel, CieNOV (Municipalité régionale de comté de L'Assomption) (MRCA) et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MÉI);

CONSIDÉRANT que les partenaires financiers prévus ont déjà confirmé leur participation financière pour ce Plan;

CONSIDÉRANT que la logistique de transport est un élément de développement important pour notre MRC, pour la Montérégie et l'ensemble de la Couronne Sud de Montréal;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRCMDY est stratégiquement localisé à la porte d'entrée du corridor de commerce Ontario-Québec-USA, qu'elle sera bientôt dotée d'un nouveau terminal pour conteneur permettant le développement d'un pôle logistique de transport des marchandises sur son territoire, et ce, tel que prévu à son schéma d'aménagement et dans la stratégie maritime du gouvernement québécois adopté en 2015 et que d'importants investissements privés sont en cours et à prévoir dans les prochaines années dans les secteurs de logistique, du transport et de l'entreposage;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec reconnaît la pertinence de développer un pôle logistique dans la MRCMDY selon la stratégie maritime annoncée en juin 2015 par le premier ministre de l'époque;

CONSIDÉRANT que la CMM sollicite la MRCMDY de contribuer pour un montant estimé à 9 146,91 \$ à titre de contribution à cette étude;

CONSIDÉRANT que le Service de développement économique (SDE) de la MRCMDY participera au comité de suivi de l'étude qui fait l'objet de la présente;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par le SDE de la MRCMDY au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT le programme « Fonds régions et ruralité – Volet 2 » de la MRCMDY;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ACCEPTER de contribuer, dans le cadre de la mise à jour du Plan métropolitain de développement économique (PMDE) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), à la réalisation d'une planification économique du territoire qui tiendra compte des déplacements des marchandises pour un montant de 9 146,91 \$, et ce, via le « Fonds régions et ruralité – Volet 2 » de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville;

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents afférents à ce projet et tout autre document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-327 5.1.5 Aide financière # AF-S007/2021-056

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-05-145, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mai 2021, aux termes de laquelle le montant de 5 000 \$ a été octroyé dans le dossier d'aide financière # AF-S007/2021-056;

CONSIDÉRANT que l'événement prévu pour lequel ladite aide financière avait été octroyée n'a pas eu lieu;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ANNULER le montant de 5 000 \$ octroyé dans le dossier d'aide financière # AF-S007/2021-056;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-328 5.1.6 Aide financière # AF-M029/2020-071

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-210, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2020, aux termes de laquelle le montant de 5 600 \$ a été octroyé dans le dossier d'aide financière # AF-M029/2020-071;

CONSIDÉRANT qu'aucune démarche reliée au projet pour lequel ladite aide financière avait été octroyée n'a été réalisée et que le projet est inactif à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ANNULER le montant de 5 600 \$ octroyé dans le dossier d'aide financière # AF-M029/2020-071;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-329 5.1.7 Aide financière # AF-C056/2020-073

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-08-211, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 août 2020, aux termes de laquelle le montant de 25 000 \$ a été octroyé dans le dossier d'aide financière # AF-C056/2020-073;

CONSIDÉRANT que les démarches reliées au projet pour lequel ladite aide financière avait été octroyée sont stagnantes et qu'aucun avancement n'a été réalisé pour ledit projet à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ANNULER le montant de 25 000 \$ octroyé dans le dossier d'aide financière # AF-C056/2020-073;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.2 Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises

5.2.1 Volet général

2021-11-330 5.2.1.1 Aide financière # AF-A056/2021-095

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-05-137 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 14 mai 2020, modifiée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT le dossier étudié par le comité de sélection du Programme et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection à l'égard du dossier ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites à l'entente à intervenir, l'aide financière suivante:

- 50 000 \$ dans le dossier # AF-A056/2021-095;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'entente à intervenir dans le cadre de ladite aide financière ainsi que tout document donnant plein effet à la présente résolution;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.2.2 Volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale

2021-11-331

5.2.2.1 A Aide financière # AF-B023/2021-063 – Addenda

ATTENDU le Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (Programme) s'inscrivant dans le contexte d'une situation économique exceptionnelle et circonstancielle causée par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU la Politique d'investissement en lien avec le Programme, adoptée par la résolution numéro 2020-11-289 lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) du 12 novembre 2020, modifiée par la résolution numéro 2021-01-021 lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-02-049 lors de la séance ordinaire du 11 février 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-03-079 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2021, modifiée par la résolution numéro 2021-05-150 lors de la séance ordinaire du 19 mai 2021 et modifiée par la résolution numéro 2021-08-255 adoptée lors de la séance ordinaire du 18 août 2021;

CONSIDÉRANT l'aide financière déjà octroyée par les membres du conseil dans le cadre du Programme;

CONSIDÉRANT qu'une bonification pour la reprise des activités est entrée en vigueur le 2 février 2021 à la suite d'une modification du cadre d'intervention du Programme, volet AERAM, par le ministère de l'Économie et de l'Innovation – Québec (MEI);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster et d'augmenter le montant déjà octroyé à l'aide financière admissible afin d'inclure le montant de cette bonification;

CONSIDÉRANT le dossier étudié par le comité de sélection du Programme et soumis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection à l'égard du dossier ci-dessous;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER, aux conditions et modalités inscrites à l'addenda à intervenir, l'aide financière supplémentaire suivante dans le dossier ci-dessous :

- Un montant supplémentaire de 19 826,39 \$ dans le dossier # AF-B023/2021-063;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'addenda à intervenir dans le cadre de ladite aide financière;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'Annexe B, soit la grille de remboursement établie après le calcul du pardon de prêt faisant suite à la première période de moratoire de trois mois (capital

et intérêt), à être annexée à l'entente et à l'addenda pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout autre document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

5.3 Fonds locaux d'investissement

2021-11-332

5.3.1 Aide financière # AF-E030/2021-096

ATTENDU le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique* en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'un dossier fut étudié le 27 octobre 2021 pour le programme Fond local d'investissement et que le Service de développement économique lui a attribué le numéro AF-E030/2021-096;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité de sélection d'investissement commun;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'OCTROYER une aide financière dans le dossier portant le numéro AF-E030/2021-096 aux conditions et modalités de l'entente à intervenir entre le demandeur et la Municipalité régionale de comté;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-333

5.4 Moratoires, quittances et mainlevées

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté (MRC) offre de l'aide financière permettant d'apporter un appui, sous forme de prêt ou de garantie de prêt, aux entreprises et entrepreneurs de la région;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite faciliter la gestion et l'administration des prêts accordés par le biais du Fonds local d'investissement, du Fonds local de solidarité, du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (volet général, volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme) et de tout autre prêt pouvant être accordé aux entreprises et entrepreneurs de la région par le biais de fonds et de programme à être adoptés;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC), à signer tout moratoire nécessaire à la saine gestion des prêts accordés par le biais du Fonds local d'investissement, du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (volet général, volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme) et de tout autre prêt pouvant être accordé aux entreprises et entrepreneurs de la région par le biais de fonds et de programme à être adoptés, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC), à signer tout document destiné à accorder les pardons de prêt admissibles aux prêts accordés par le biais du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (volet général, volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme), et ce, jusqu'au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à signer tout document destiné à donner quittance totale ou partielle des sommes dues et à signer toute mainlevée partielle ou totale, dans le cadre de la gestion du Fonds local d'investissement, du Fonds local de solidarité, du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (volet général, volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme) et de tout autre prêt pouvant être accordé aux entreprises et entrepreneurs de la région par le biais de fonds et de programme à être adoptés, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC, à signer tout document destiné à remplacer ou libérer un cautionnaire dans le cadre de la gestion du Fonds local d'investissement, du Fonds local de solidarité, du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (volet général, volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale et volet Aide à certaines entreprises du secteur du tourisme) et de tout autre prêt pouvant être accordé aux entreprises et entrepreneurs de la région par le biais de fonds et de programme à être adoptés, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022;

DE RAPPELER que la présente résolution ne dispense cependant pas le directeur général et secrétaire-trésorier de s'assurer que toutes les sommes visées ont été remboursées au moment d'apposer sa signature auxdites quittances et mainlevées.

ADOPTÉE

6. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Nil

7. SÉCURITÉ INCENDIE

Nil

8. ORGANISMES, COMITÉS ET PROJETS STRUCTURANTS

2021-11-334 8.1 Commission de développement économique

ATTENDU que le *Règlement numéro 206 sur l'attribution d'aides financières par le Service de développement économique* a créé la commission de développement économique;

CONSIDÉRANT que cette commission doit être composée, en vertu de l'article 16.1 de ce même règlement, de trois membres provenant du conseil de la Municipalité régionale de comté qui agissent comme président et vice-présidents de cette commission;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Daniel Plouffe

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire, à titre de présidente, M. Alexandre Bélisle, à titre de vice-président, et M. Mario Lemay, à titre de vice-président, de la commission de développement économique.

ADOPTÉE

2021-11-335 8.2 Comité de main-d'œuvre

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination d'un élu au sein de son comité de main-d'œuvre;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire à titre de membre et présidente du comité de main-d'œuvre.

ADOPTÉE

2021-11-336 8.3 Comité de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité de gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse, Mme Maud Allaire et M. Alexandre Bélisle, à titre de membres du comité de gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE

2021-11-337 8.4 Comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville

ATTENDU le *Règlement numéro 94 créant le comité consultatif agricole de la municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de certains de ses représentants au sein dudit comité consultatif agricole;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Alexandre Bélisle, à titre de président, ainsi que M. Daniel Plouffe et M. Stéphane Williams, à titre de membres du comité consultatif agricole de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

2021-11-338 8.5 Comité de gestion des cours d'eau

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité de gestion des cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe, M. Alexandre Bélisle et M. Stéphane Williams, à titre de membres du comité de gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE

2021-11-339 8.6 Bureau des délégués

ATTENDU le premier alinéa de l'article 129 du *Code municipal du Québec*, stipulant que le préfet est, à titre d'office, un des délégués du Bureau des délégués;

ATTENDU le deuxième alinéa de l'article 129 du *Code municipal du Québec*, précisant que le conseil doit nommer, à chaque séance du mois de novembre, les deux autres membres du Bureau des délégués;

ATTENDU l'article 131 du *Code municipal du Québec*, stipulant que le conseil peut nommer, parmi ses membres, un substitut à chacun des trois délégués;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder maintenant à la nomination des membres du Bureau des délégués;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER, pour l'année 2022, à titre de membres du Bureau des délégués, M. Martin Damphousse, préfet, M. Alexandre Bélisle et M. Daniel Plouffe;

DE NOMMER M. Stéphane Williams, à titre de substitut de M. Martin Damphousse, Mme Maud Allaire, à titre de substitut de M. Alexandre Bélisle et M. Mario Lemay, à titre de substitut de M. Daniel Plouffe, advenant l'impossibilité de siéger d'un des délégués ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE

2021-11-340 8.7 Comité de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de trois élus au sein de son comité de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Mario Lemay, M. Daniel Plouffe et Mme Maud Allaire, à titre de membres du comité de sécurité incendie.

ADOPTÉE

2021-11-341 8.8 Comité conjoint de communication des MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de deux élus au sein de son comité conjoint de communication avec la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER Mme Maud Allaire ainsi que M. Alexandre Bélisle, à titre de membres du comité conjoint de communication des Municipalités régionales de comté de La Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE

8.9 Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS)

2021-11-342

8.9.1 Administrateurs

ATTENDU l'article 23 du Règlement intérieur général de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.;

ATTENDU l'article 3.1 de la convention unanime des actionnaires de la SÉMECS qui prévoit qui peut être membre du conseil d'administration de ladite société d'économie mixte;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté doit désigner deux administrateurs de la SÉMECS, soit le préfet ou le préfet suppléant et un maire d'une municipalité locale;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, et M. Stéphane Williams, maire de Saint-Amable, administrateurs au sein de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc.

ADOPTÉE

2021-11-343

8.9.2 Projet d'augmentation de la capacité – Contrats

CONSIDÉRANT que la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. a procédé à différents appels d'offres pour effectuer l'acquisition d'un équipement nécessaire au fonctionnement de son centre de traitement des matières organiques par biométhanisation;

ATTENDU que la SÉMECS a reçu les détails de l'appel d'offres sur la recommandation d'acquisition des équipements suivants :

- Lot CF-2205-09 – Convoyeurs à courroie CB-24201/02/03/04
- Lot CF-2205-10 – Convoyeur à vis CS-21305
- Lot CF-3005-08 – Remplacement et rajout des modules de membrane
- Lot CC-2002-01 – Dalle Énergir
- Lot CC-2702-06 – Dalle salle mécanique
- Lot CC-3102-01 – Dalle Xebec
- Lot CC-4105-02 – Ventilation des bureaux du laboratoire
- Lot CC-2004-03 – Système intérieur des bureaux laboratoire
- Lot CC-2104-10 – Porte de toit de l'aire de réception
- Lot CC-2702-07 – Dalle de béton du gazomètre
- Lot CC-3102-02 – Dalle de béton de la torchère
- Lot CF-2203-01 – Structure d'acier du convoyeur CD-21302
- Lot CF-2206-01 – Trémie du déchiqueteur
- Lot CF-2707-01 – Analyseur de biogaz AWITE AT-27801
- Lot CF-2708-01 – Trappe à condensat entre les digesteurs et l'unité d'abattement

ATTENDU que la SÉMECS, en vertu de la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-25.01), doit faire approuver certains contrats octroyés par les membres fondateurs municipaux;

ATTENDU que la SÉMECS a recommandé à ses actionnaires membres fondateurs municipaux d'autoriser lesdits contrats d'acquisition d'équipements à intervenir entre la SÉMECS et :

- Lot CF-2205-09 – JMS Industrie
- Lot CF-2205-10 – JMS Industrie
- Lot CF-3005-08 – SUEZ Water & Technologies
- Lot CC-2002-01 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-2702-06 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-3102-01 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-4105-02 – J.P. Lessard
- Lot CC-2004-03 – Construction Michel Gagnon Ltée
- Lot CC-2104-10 – Journault Jourplex Inc.
- Lot CC-2702-07 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-3102-02 – Construction Sorel Ltée
- Lot CF-2203-01 – JMS Industrie
- Lot CF-2206-01 – Soudure Richer Inc.
- Lot CF-2707-01 – Avensys Solutions
- Lot CF-2708-01 – Composite Idéal Inc.

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉE par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER, conformément à la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-25.01), lesdits contrats d'acquisition d'équipements à intervenir entre la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) inc. et :

- Lot CF-2205-09 – JMS Industrie
- Lot CF-2205-10 – JMS Industrie
- Lot CF-3005-08 – SUEZ Water & Technologies
- Lot CC-2002-01 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-2702-06 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-3102-01 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-4105-02 – J.P. Lessard
- Lot CC-2004-03 – Construction Michel Gagnon Ltée
- Lot CC-2104-10 – Journault Jourplex Inc.
- Lot CC-2702-07 – Construction Sorel Ltée
- Lot CC-3102-02 – Construction Sorel Ltée
- Lot CF-2203-01 – JMS Industrie
- Lot CF-2206-01 – Soudure Richer Inc.
- Lot CF 2707-01 – Avensys Solutions
- Lot CF-2708-01 – Composite Idéal Inc.

ADOPTÉE

2021-11-344 8.10 Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Conseil exécutif

CONSIDÉRANT que le comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RSL) est formé de sept membres et que trois d'entre eux doivent être désignés parmi les municipalités signataires membres de la Municipalité régionale de comté (MRC);

CONSIDÉRANT que les préfets des MRC membres de la RSL sont membres d'office dudit comité exécutif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination des membres délégués au comité exécutif de la RSL;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse, maire de Varennes, M. Mario Lemay, maire de Sainte-Julie, et Mme Maud Allaire, mairesse de Contrecoeur, à titre de membres délégués au comité exécutif de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

DE RECOMMANDER la nomination de Mme Maud Allaire, à titre de vice-présidente du comité exécutif;

D'ACHEMINER une copie de la présente au secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

2021-11-345 8.11 Communauté métropolitaine de Montréal – Conseil d'administration

ATTENDU que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (anciennement connu sous Municipalité régionale de comté de Lajemmerais) doit, en vertu du paragraphe 3^o l'article 11 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01), désigner parmi ses membres un élu pour siéger au conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse, comme membre du conseil d'administration de la Communauté métropolitaine de Montréal;

D'ACHEMINER une copie de la présente au secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal et au directeur général de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, et ce, en vertu de l'article 16 de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal* (RLRQ, chapitre C-37.01).

ADOPTÉE

2021-11-346 8.12 Table de concertation régionale de la Montérégie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination d'un représentant au sein de la Table de concertation régionale de la Montérégie;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe, à titre de représentant de la Municipalité régionale de comté au sein de la Table de concertation régionale de la Montérégie.

ADOPTÉE

2021-11-347 8.13 Table des préfets et élus de la Couronne-Sud

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination de deux représentants au sein de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Martin Damphousse et M. Daniel Plouffe, à titre de représentants de la Municipalité régionale de comté au sein de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud.

ADOPTÉE

2021-11-348 8.14 Comité aviseur AEQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-02-055, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2021, adoptant la nomination du préfet de la Municipalité régionale de comté (MRC) à titre de représentant sur le comité aviseur dans le cadre de la mise en place d'« Accès entreprise Québec »;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-06-200, adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2021, adoptant la nomination des représentants sur le comité aviseur;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la nomination du préfet de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le représentant remplaçant le préfet;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE REMPLACER la nomination du « préfet » à titre de représentant sur le comité aviseur mis en place à la suite de l'engagement de la Municipalité régionale de comté (MRC) envers le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans le cadre de la mise en place d'« Accès entreprise Québec » par « préfet ou préfet suppléant »;

DE NOMMER le représentant suivant à titre de membre du comité aviseur, à savoir :

- préfet ou préfet suppléant : M. Daniel Plouffe

DE TRANSMETTRE copie de la résolution au ministère de l'Économie et de l'Innovation.

ADOPTÉE

2021-11-349 8.15 Comité de sélection du Fonds régions et ruralité – Volet 1 – Représentant

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour le conseil de la Municipalité régionale de comté, de procéder à la nomination d'un représentant au sein des comités en lien avec le Fonds régions et ruralité ainsi que son substitut;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE NOMMER M. Daniel Plouffe, à titre de représentant au sein des comités en lien avec le Fonds régions et ruralité et M. Martin Damphousse, à titre de substitut.

ADOPTÉE

2021-11-350

8.16 Appel d'offres public # AP/2021-003 – Livraison des programmes d'aide à l'habitation de la SHQ – Critères d'évaluation

ATTENDU l'article 936.0.0.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté désire obtenir des soumissions pour des services professionnels quant à la livraison des programmes d'aide à l'habitation de la Société de l'habitation du Québec, et ce, par le biais d'un appel d'offres public à double enveloppe visant à évaluer la qualité des services proposés et l'offre financière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les critères d'évaluation de l'offre qualitative;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
 APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ÉTABLIR les critères d'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres public à double enveloppe # AP/2021-003 comme suit :

Critères	Pointage
C.01 Formation et expérience dans la livraison des programmes d'aide à l'habitation (30 points) Exceptionnelle 30 points Supérieure 20 points Adéquate 15 points Passable 7 points Médiocre 2 points Insuffisante 0 point	/30 (___ %)
C.02 Connaissance du territoire du DONNEUR D'ORDRE (30 points) Exceptionnelle 30 points Supérieure 20 points Adéquate 15 points Passable 7 points Médiocre 2 points Insuffisante 0 point	/30 (___ %)
C.03 Service à la clientèle (15 points) Exceptionnelle 15 points Supérieure 10 points Adéquate 7 points Passable 4 points Médiocre 2 points Insuffisante 0 point	/15 (___ %)
C.04 Assurance qualité (15 points) Exceptionnelle 15 points Supérieure 10 points Adéquate 7 points Passable 4 points Médiocre 2 points Insuffisante 0 point	/15 (___ %)

C.05 Qualité de présentation (10 points)	
Exceptionnelle 10 points	
Supérieure 8 points	
Adéquate 5 points	/10 (___ %)
Passable 3 points	
Médiocre 1 points	
Insuffisante 0 point	
TOTAL	/100

ADOPTÉE

9. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

9.1 Ressources humaines

2021-11-351 9.1.1 Assistante en acquisition de talents SDE

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) désire combler un emploi d'assistant(e) en acquisition de talents SDE;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé et complété par la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de coordination à l'égard de la candidature de Mme Jihane Karich;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
 APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Mme Jihane Karich, à titre d'assistante en acquisition de talents SDE, aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-352 9.1.2 Préposée aux requêtes et administration – Environnement

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) désire combler un emploi de préposé(e) aux requêtes et administration – Environnement;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé et complété par la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de coordination à l'égard de la candidature de Mme Eva Neves;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
 APPUYÉ par M. Mario Lemay

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Mme Eva Neves, à titre de préposée aux requêtes et administration – Environnement, aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-353 9.1.3 Technicien en gestion documentaire

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) désire combler un emploi de technicien(ne) en gestion documentaire régulier à temps complet;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé et complété par la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de coordination à l'égard de la candidature de M. Marco Brochu;

IL EST PROPOSÉ par M. Alexandre Bélisle
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER M. Marco Brochu, à titre de technicien en gestion documentaire, aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-354 9.1.4 Procureur temps partiel contractuel

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (MRC) désire combler un emploi de procureur à temps partiel contractuel;

CONSIDÉRANT que M^e Nicolas Koltoukis a su, à la satisfaction de l'employeur, accomplir les tâches qui lui ont été confiées à titre de procureur pour des mandats ponctuels à la cour;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de coordination à l'égard de la candidature de M^e Nicolas Koltoukis;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER M^e Nicolas Koltoukis, à titre de procureur, aux conditions particulières énumérées au contrat ci-joint faisant partie intégrante de la présente, comme s'il était ici tout au long reproduit;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-355 9.1.5 Adjointe administrative

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville désire combler un emploi régulier, à temps complet, d'adjoint(e) administratif(ve);

CONSIDÉRANT que Mme Caroline Dubé a su, à la satisfaction de l'employeur, accomplir les tâches qui lui ont été confiées à titre de préposée

à la réception et aux requêtes – Administration et environnement depuis le 31 mai 2021;

CONSIDÉRANT que Mme Dubé possède les qualifications requises pour le poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'équipe de coordination à l'égard de la candidature de Mme Dubé;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'EMBAUCHER Mme Caroline Dubé, à titre d'adjointe administrative, aux conditions particulières énumérées à l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente, comme si elle était ici tout au long reproduite;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

2021-11-356 9.2 Calendrier des séances du conseil 2022

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022, comme suit :

- Le 19 janvier, à 19 h;
- Le 10 février, à 19 h;
- Le 10 mars, à 19 h;
- Le 14 avril, à 19 h;
- Le 18 mai, à 19 h;
- Le 9 juin, à 19 h;
- Le 14 juillet, à 19 h;
- Le 17 août, à 19 h;
- Le 8 septembre, à 19 h;
- Le 13 octobre, à 19 h;
- Le 10 novembre, à 19 h;
- Le 23 novembre, à 19 h;
- Le 8 décembre, à 19 h.

ADOPTÉE

2021-11-357 9.3 Mise à jour du fichier des autorités publiques

CONSIDÉRANT l'existence du fichier des autorités publiques, qui consiste en un fichier central regroupant de l'information sur les organismes et les personnes morales de droit public;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté (MRC) fait partie des organismes publics identifiés au fichier des autorités publiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour les informations contenues au fichier des autorités publiques relativement aux administrateurs de la MRC;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER M^e Maude Poirier, coordonnatrice du Service juridique, à formuler une demande visant la mise à jour des renseignements relatifs aux administrateurs de la Municipalité régionale de comté au fichier des autorités publiques.

ADOPTÉE

9.4 Règlement numéro 171-13 visant la mise à jour annuelle des tarifs

Avis de motion est donné par M. Stéphane Williams, maire de la Ville de Saint-Amable, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement modifiant le *Règlement numéro 171 concernant la tarification de certains services* visant la mise à jour annuelle de certaines tarifications de la Municipalité régionale de comté.

Le projet de règlement est déposé par M. Stéphane Williams, sous le numéro SE/20211117-9.4

2021-11-358 9.5 Signature des effets bancaires

Sur une proposition de Mme Maud Allaire, appuyée par M. Mario Lemay, il est résolu à l'unanimité,

DE NOMMER, à titre de signataires des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté, M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes, et M. Daniel Plouffe, maire de la Municipalité de Calixa-Lavallée, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sylvain Berthiaume.

ADOPTÉE

2021-11-359 9.6 Services de carte de crédit

ATTENDU le *Règlement numéro 16 permettant l'émission d'une carte de crédit de la MRC de Lajemmerais*, lequel stipule que le conseil peut demander l'émission d'une carte au nom de la Municipalité régionale de comté, en deux exemplaires, soit à l'usage du préfet et du directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité,

DE RETIRER le nom de Mme Suzanne Roy et d'ajouter le nom de M. Martin Damphousse, préfet de la Municipalité régionale de comté.

ADOPTÉE

9.7 Règlement numéro 208-7 ajoutant le développement durable à la répartition des quotes-parts dans la partie III du budget

Avis de motion est donné par M. Alexandre Bélisle, maire de la Municipalité de Verchères, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et adoption, un règlement modifiant le *Règlement numéro 208 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté et établissant des quotes-parts*, ayant pour but d'ajouter le développement durable à la partie III du budget et d'y prévoir la répartition des quotes-parts.

Le projet de règlement est déposé par M. Alexandre Bélisle, sous le numéro SE/20211117-9.7.

9.8 Règlement numéro 16-2 modifiant le nom de la MRC de Lajemmerais

Avis de motion est donné par Mme Maud Allaire, mairesse de la Ville de Contrecoeur, que, lors d'une séance ultérieure, sera soumis, pour lecture et

adoption, un règlement modifiant le *Règlement numéro 16 permettant l'émission d'une carte de crédit au nom de la MRC de Lajemmerais* ayant pour but de modifier le nom antérieur de la MRC de Lajemmerais par le nom actuel de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

Le projet de règlement est déposé par Mme Maud Allaire, sous le numéro SE/20211117-9.8.

2021-11-360 9.9 Contrat # AP/2021-035 – Achat de téléphones

ATTENDU le paragraphe c) de l'article 29 du *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*;

CONSIDÉRANT le rapport remis aux membres du conseil sous le numéro SE/20211117-9.9;

IL EST PROPOSÉ par M. Stéphane Williams
APPUYÉ par Mme Maud Allaire

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'AUTORISER la dépense de 12 849,02 \$ dans le cadre le contrat # AP/2021-035 – Achat de téléphones, tel que recommandé dans le rapport soumis aux membres sous le numéro SE/20211117-9.9;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-11-361 9.10 Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer, en date du 17 novembre 2021, remise aux membres du conseil sous le numéro SE/20211117-9.10;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que les crédits sont disponibles aux fins des présentes dépenses;

IL EST PROPOSÉ par M. Mario Lemay
APPUYÉ par M. Stéphane Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité,

D'APPROUVER tous les comptes apparaissant à la liste des comptes à payer, en date du 17 novembre 2021, au montant de 2 267 098,23 \$;

D'AUTORISER le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

10. INFORMATION

10.1 Correspondance générale

Monsieur Berthiaume procède au dépôt de la liste de correspondance du mois d'octobre 2021. Il procède également au dépôt des correspondances suivantes :

- Lettre de l'Office québécois de la langue française, datée du 20 octobre 2021, relative à l'appréciation de la situation linguistique de notre organisme;
- Lettre de M. Vincent Bourassa, directeur territorial de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec du ministère de l'Économie et de l'Innovation, datée du 14 octobre 2021, relative à Accès entreprise Québec – Plan d'intervention et d'affectation des ressources.

10.2 Demandes d'appui

2021-11-362

Demande d'appui – Serriculture

CONSIDÉRANT que le diagnostic réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), tel que rapporté dans un article de La Presse le 11 mai 2020, mentionne qu'à quelques exceptions près, la serriculture est un secteur morcelé, qui souffre de retard technologique et de sous-financement ;

CONSIDÉRANT que les orientations provinciales de la Politique bioalimentaire 2018-2025 visent à développer une offre de produits répondant aux besoins des consommateurs ; des entreprises prospères, durables et innovantes ; des entreprises attractives et responsables ; et des territoires dynamiques contribuant à la prospérité du bioalimentaire pour alimenter notre monde ;

CONSIDÉRANT que la relance économique provinciale post pandémie mise sur le secteur bioalimentaire pour la création d'emploi et l'accroissement de l'autonomie alimentaire ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement met en œuvre la Stratégie de croissance des serres 2020-2025 et qu'à terme, cette stratégie permettra de doubler le volume de la culture des fruits et des légumes en serre en misant sur des sources d'énergie renouvelable reconnue pour leur faible empreinte environnementale ;

CONSIDÉRANT que la Stratégie vise à contribuer à l'atteinte de la cible d'augmenter de 10 milliards de dollars le contenu québécois dans les produits bioalimentaires achetés au Québec prévue dans la Politique ;

CONSIDÉRANT que le décret 495-2021, modifiant le Programme d'aide financière pour favoriser le développement des serres visé par le décret numéro 1248-2020 du 25 novembre 2020, a été adopté par le gouvernement du Québec le 31 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que le développement de la serriculture s'apparente à l'industrie et à l'innovation tout autant qu'à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement le financement provient exclusivement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et qu'il dispose de fonds limités ;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a pour mission de soutenir la croissance et la productivité des entreprises, l'entrepreneuriat, la recherche, l'innovation et sa commercialisation ainsi que l'investissement, le développement numérique et des marchés d'exportation ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Maud Allaire
APPUYÉ par M. Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU à l'unanimité

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer du financement au développement de la serriculture par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation ;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution aux personnes suivantes, soit M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Suzanne Dansereau, députée de Verchères et M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

11. CLÔTURE

11.1 Période de questions

Une période de questions est offerte, mais personne du public n'est présent.

2021-11-363 11.2 Levée de la séance

Sur une proposition de M. Alexandre Bélisle, appuyée par Mme Maud Allaire, il est résolu à l'unanimité, de lever la séance.

ADOPTÉE

Les résolutions numéros 2021-11-314 à 2021-11-363 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Daniel Plouffe
Préfet suppléant

Sylvain Berthiaume
Directeur général et
secrétaire-trésorier